



## **Comité Technique de la DDT du Cher du 25 février 2016**

### **Décroisement des effectifs MAAF/MEDDE : 2ème et 3ème phase**

Le nombre de postes à décroiser pour la Biodiversité est contingenté par département : il s'agit d'un cadrage national => 2 pour le Cher.

Le groupe de travail a voulu définir une stratégie fiable.

Pour la phase 2 un consensus a été trouvé pour appliquer les critères de la circulaire : décroisent les postes 100 % Eau.

Concernant la phase 3, le travail a été perturbé par l'annonce du non remplacement du poste forêt au SER.

Le groupe de travail a préféré se donner le temps pour la réflexion : les agents du BFCN réfléchissent sur la réorganisation de leurs missions avant de travailler sur le décroisement. Le groupe de travail a acté que pour la 3ème phase, les critères de priorité s'appliqueront sur les fiches de poste actuelles hors redéploiement des missions forêt.

La priorisation du processus de positionnement n'interviendra que dans un an.

#### *Commentaire :*

Difficile pour un département comme le nôtre, avec une surface boisée importante, de ne pas avoir un seul poste forêt identifié. Il est regrettable de saupoudrer ces missions sur les autres postes : c'est un manque de reconnaissance tant pour l'agent qui a fait ce travail consciencieusement pendant des années que pour ceux qui vont les reprendre... Ces derniers s'inquiètent du devenir de leurs missions.

Il aurait été préférable de rouvrir le poste de technicien forestier.

### **Présentation des effectifs 2016**

MEEM => 99,7 ETP

-7,1 ETP par rapport à la cible 2015. Baisse importante sur le BOP UTAH due notamment au transfert de l'instruction ADS.

Une grande partie du sureffectif est sur la catégorie C, ce qui interdit toute ouverture de poste en externe.

La DDT est plus ou moins à l'équilibre pour les catégories B et A.

MAAF => 31,8 ETP : sureffectif de 1,6 ETP

Le poste de technicien forestier au SER est supprimé.

### Commentaire :

La direction n'a pas donné la liste des postes qui seront supprimés (sauf pour le MAAF) car elle n'a pas encore la notification officielle pour le MEEM et que les discussions sont en cours avec les chefs de service de la DDT.

Cependant, il a été précisé que les prochains postes vacants du Réseau Territorial ne seraient pas remplacés mais qu'une réorganisation du RT va se mettre en place avec la création d'un groupe de travail sur le sujet.

Nous avons rappelé que l'ensemble des agents était las de toutes ces suppressions de postes. Concernant le RT les agents sont très inquiets sur le devenir des divisions et sur la pérennité de leurs missions et attendent une position claire sur leur maintien (implantation géographique et missions).

### **Compte Épargne Temps**

La note rappelle la réglementation :

- dépôt de jours entiers sur le CET (par contre possibilité de retrait par ½ journée)
- obligation de prendre 4 semaines de congés dans l'année avant de pouvoir alimenter le CET

### **Evolution du Réseau Territorial (RT)**

La Directrice adjointe précise que le non remplacement des postes doit être vu en parallèle avec la réflexion sur l'évolution du RT, ceci afin de ne pas laisser les agents seuls sur leurs postes et réfléchir à leur accompagnement.

Il est proposé de travailler à partir des réflexions du groupe de travail QVT concernant l'accompagnement du changement.

Il s'agit de faire fonctionner le RT et d'accompagner les agents dans leurs missions.

C'est une réflexion globale sur le RT : sa localisation, ses missions, ses relations avec les services du siège....

La direction souhaite que les agents du RT participent à la réflexion pour qu'ils soient « moteur » de leur avenir.

### Commentaire :

Les agents sont impliqués de fait mais ne se sentent pas forcément concernés par la démarche puisqu'ils pensent que tout est déjà fait d'avance, la fermeture de l'antenne des Aix ayant déjà été annoncée (réunion du RT du 08/12/2015).

La directrice adjointe a répondu que rien n'était décidé et que tous les scénarios seraient étudiés (travail déporté sur au autre site...)

### **Questions diverses**

#### **⇒ Véhicules**

Groupe de travail : obligation de réduction du nombre de véhicules => 2 seront supprimés en 2016.

Le logiciel réservation a été modifié : les hybrides et le kangoo ont été intégrés dans la boucle de réservation (long trajet) car ils n'étaient pas beaucoup utilisés (kilométrage faible).

Une nouvelle formation à la conduite des hybrides (boîte automatique) sera à nouveau proposée en mars- avril.

#### **⇒ Télétravail**

Le décret est signé.

À la demande des OS, et comme il s'y était déjà engagé lors du CHSCT, le directeur étudiera toute nouvelle demande.